

NOTE D'INFORMATION

Bruxelles, le 21 avril 2015

Chers actionnaires, titulaires d'American Depositary Shares, d'obligations ou de warrants de la SA Groupe Delhaize (la "Société"),

Cette note a pour objectif de fournir des informations sur l'ordre du jour de l'**assemblée générale ordinaire** des actionnaires qui aura lieu le **jeudi 28 mai 2015 à 15 heures (heure belge), au Group Support Office de la Société, square Marie Curie 40 à 1070 Bruxelles, Belgique.**

Lors de cette assemblée, les actionnaires de la Société délibéreront et voteront sur les points à l'ordre du jour expliqués plus en détails dans la présente note.

La loi belge n'impose pas de quorum pour l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2015. Par conséquent, les décisions peuvent être prises lors de cette assemblée quel que soit le nombre d'actions Groupe Delhaize qui y seront représentées. Les points 1 à 3 de l'ordre du jour ne requièrent pas de vote. Les points 4 à 10 peuvent être valablement adoptés par la majorité des votes exprimés.

En tant qu'actionnaires, vous pouvez valablement exercer le droit de vote afférent à vos actions à l'assemblée générale du 28 mai 2015 en suivant les procédures indiquées dans la convocation à assister à cette assemblée qui sera publiée dans la presse et qui est disponible sur le site Internet de la Société (www.groupedelhaize.com). Si vous avez des questions concernant les points de l'ordre du jour, nous vous prions de bien vouloir contacter le Département Relations Investisseurs du Groupe Delhaize au numéro de téléphone +32 2 412 21 51.

Les propriétaires d'American Depositary Shares du Groupe Delhaize peuvent exercer le droit de vote afférent à leurs titres à l'assemblée générale du 28 mai 2015 en se conformant aux formalités indiquées dans la convocation du Dépositaire du Groupe Delhaize, Citibank. Si vous avez des questions concernant les points de l'ordre du jour, nous vous prions de bien vouloir contacter le Département Relations Investisseurs du Groupe Delhaize au numéro de téléphone +32 2 412 21 51. Si vous avez des questions concernant les procédures de vote, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec Citibank au numéro de téléphone +1 877 853 2191.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la convocation, du rapport annuel et des comptes annuels de la Société ainsi que de tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2015 que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.groupedelhaize.com), et une version imprimée peut également être demandée par les actionnaires au Département Relations Investisseurs au numéro de téléphone +32 2 412 21 51 ou par les titulaires d'American Depositary Shares auprès de Citibank au numéro de téléphone +1 877 853 2191.



Frans Muller
President and Chief Executive Officer

SA Groupe Delhaize
Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
28 mai 2015

Ordre du jour

1.	Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	3
2.	Présentation du rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014	3
3.	Communication des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014	3
4.	Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2014, y compris l'affectation du résultat, et d'approuver la distribution d'un dividende brut de EUR 1,60 par action ordinaire	4
5.	Proposition de décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014	5
6.	Proposition de décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014	5
7.	Proposition de renouveler le mandat de trois administrateurs et de nommer deux nouveaux administrateurs	5
7.1.	Proposition de renouveler le mandat de Madame Shari Ballard pour une période de quatre années	6
7.2.	Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Jacques de Vaucleroy pour une période de trois années	6
7.3.	Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Luc Vansteenkiste pour une période de trois années	6
7.4.	Proposition de nommer Madame Dominique Leroy pour une période de quatre années	6
7.5.	Proposition de nommer Monsieur Patrick De Maeseneire pour une période de quatre années	6
8.	Proposition de reconnaître Madame Shari Ballard, Madame Dominique Leroy et Monsieur Patrick De Maeseneire comme administrateurs indépendants	7
9.	Proposition d'approuver le Rapport de Rémunération	7
10.	Proposition d'approuver le remboursement anticipé d'obligations ou de billets de trésorerie à moyen terme en cas de changement de contrôle de la Société	8

Première résolution :

**Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**

Le Conseil d'Administration de la Société prépare chaque année, conformément à la loi belge, un rapport de gestion relatif à la Société. Au plus tard 45 jours calendriers avant la date de l'assemblée générale ordinaire, le Conseil d'Administration transmet le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires au commissaire de la Société, Deloitte, Reviseurs d'Entreprises SC sfd SCRL.

Comme indiqué dans le rapport annuel, les chapitres Rapport d'activité, Rapport financier, Notes aux comptes consolidés et Gouvernance d'Entreprise contiennent les informations à inclure dans le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés prévu par le Code belge des sociétés, et constituent ensemble ce rapport de gestion.

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration seront présentés aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les rapports de gestion ne requièrent pas de vote.

Deuxième résolution :

**Présentation du rapport du commissaire
sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**

Le commissaire doit contrôler les comptes et rédiger un rapport sur les comptes annuels de la Société pour les actionnaires. Le commissaire (i) a exprimé un avis inconditionnel au sujet des comptes annuels statutaires et consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014, (ii) a déclaré que les rapports de gestion du Conseil d'Administration contenaient les informations requises par la loi et (iii) a certifié que les comptes annuels statutaires et consolidés donnent une image fidèle et correcte de la situation de la Société. Le rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés est repris à la page 169 du rapport annuel.

Les rapports du commissaire seront présentés aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les rapports du commissaire ne requièrent pas de vote.

Troisième résolution :

**Communication des comptes annuels consolidés
au 31 décembre 2014**

Les comptes annuels consolidés et les résultats de la Société au 31 décembre 2014 seront présentés et discutés lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ne requièrent pas de vote.

Quatrième résolution :

**Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2014,
y compris l'affectation du résultat, et
d'approuver la distribution d'un dividende brut de EUR 1,60
par action ordinaire**

L'affectation suivante du résultat de la Société, telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration du 4 mars 2015, sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire :

Affectation du résultat	(en EUR)
Perte à affecter de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014	(117.499.825,06)
Bénéfice reporté des années précédentes	898.964.889,50
Bénéfice à affecter	781.465.064,44

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le Conseil d'Administration proposera lors de l'assemblée générale ordinaire le paiement d'un dividende brut de EUR 1,60 par action. Le montant total du dividende brut attribué à toutes les actions ordinaires existantes à la date d'adoption des comptes annuels par le Conseil d'Administration, soit le 4 mars 2015, s'élevait à EUR 164,9 millions.

Suite à l'exercice de warrants émis dans le cadre des *Delhaize Group 2002 and 2012 US Stock Incentive Plans*, la Société a émis 428.995 nouvelles actions ordinaires, coupon 53 attaché, depuis la date d'adoption des comptes annuels par le Conseil d'Administration, à savoir le 4 mars 2015, et pourra émettre d'autres nouvelles actions jusqu'à la date à laquelle il est demandé à l'assemblée générale ordinaire de les approuver, à savoir le 28 mai 2015.

Par conséquent, au 21 avril 2015, la répartition bénéficiaire 2014 est la suivante :

Répartition Bénéficiaire	(en EUR)
Bénéfice à affecter	781.465.064,44
Affectation à la réserve légale	0,00
Montant global du dividende brut pour toutes les actions	165.623.840,00
Solde du bénéfice à reporter	615.841.224,44

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2015, le Conseil d'Administration communiquera le nombre total d'actions donnant droit au dividende 2014 et soumettra le montant global définitif du dividende à l'assemblée pour approbation. Les comptes annuels statutaires de 2014 seront adaptés en conséquence. Le nombre maximum d'actions pouvant être émises entre le 21 avril 2015 et le 28 mai 2015 s'élève à 1.506.735, en supposant que tous les warrants susceptibles d'être exercés le soient effectivement. Cela entraînerait une augmentation du montant total du dividende de EUR 2,4 millions à EUR 167,3 millions.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Cinquième résolution :

Proposition de décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014

En droit belge, après approbation des comptes annuels statutaires, les actionnaires doivent voter sur la décharge aux administrateurs.

Une telle décharge n'est valable que dans la mesure où les comptes annuels soumis par le Conseil d'Administration ne contiennent ni omission, ni fausse indication dissimulant la véritable situation de la Société. En outre, cette décharge relative à des actes contraires ou non conformes aux statuts ou au Code belge des sociétés ne sera valable que s'il a été fait mention de ces actes dans la convocation à l'assemblée générale ordinaire, ce qui n'est pas le cas.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Sixième résolution :

Proposition de décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014

En droit belge, après approbation des comptes annuels statutaires, les actionnaires doivent se prononcer par un vote sur la décharge au commissaire.

Une telle décharge n'est valable que dans la mesure où les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni fausse indication dissimulant la véritable situation de la Société. En outre, cette décharge relative à des actes contraires ou non conformes aux statuts ou au Code belge des sociétés ne sera valable que s'il a été fait mention de ces actes dans la convocation à l'assemblée générale ordinaire, ce qui n'est pas le cas.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Septième résolution :

Proposition de renouveler le mandat de trois administrateurs et de nommer deux nouveaux administrateurs

En règle générale, la législation belge prévoit que les administrateurs sont élus par un vote majoritaire lors de l'assemblée générale ordinaire pour une durée maximale de six ans. Conformément à une loi belge édictée en 2009, un administrateur n'est pas indépendant s'il a exercé plus de trois mandats successifs ou pour une durée de plus de douze ans. En 2014, le Conseil d'Administration a décidé de fixer à quatre ans la durée du premier mandat des administrateurs indépendants nommés à partir de 2015, et de fixer à quatre ans la durée des mandats ultérieurs, pour autant que le Conseil détermine que ces administrateurs soient toujours indépendants, ce qui permettrait à un administrateur non exécutif, qui est indépendant, de siéger pendant un total de douze ans avant de ne plus être indépendant au regard de la loi belge. La durée des mandats des administrateurs qui ne sont pas considérés comme indépendants par le Conseil d'Administration au moment de leur nomination, a été fixée quant à elle à trois ans par le Conseil. Sauf décision contraire du Conseil, une personne éligible au Conseil qui atteindrait l'âge de 72 ans au cours de la durée normale du mandat d'administrateur fixée par la Société, peut être nommée pour une durée qui expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire se tenant l'année au cours de laquelle cet administrateur atteindra l'âge de 72 ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par un vote majoritaire lors de chaque assemblée générale des actionnaires.

Madame Shari Ballard, Madame Dominique Leroy et Monsieur Patrick De Maeseneire sont candidats pour exercer la fonction d'administrateur pour la période proposée de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018.

Monsieur Jacques de Vaucleroy et Monsieur Luc Vansteenkiste sont candidats pour exercer la fonction d'administrateur pour la période proposée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2017.

Chaque candidat administrateur a fait savoir qu'il était disposé et en mesure d'exercer la fonction d'administrateur en cas de nomination. En se basant sur l'avis du Comité de Gouvernance et de Nomination, le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de la nomination de chaque candidat administrateur de la Société pour la période proposée.

Madame Shari Ballard (1966). Madame Ballard est President of U.S. Retail et Chief Human Resources Officer de Best Buy. Madame Ballard débuta sa carrière chez Best Buy en 1993 en tant que directrice adjointe de magasin et s'est élevée au poste de general manager. Après son expérience en magasin, elle exerça diverses fonctions notamment responsable des Ressources Humaines et Juridique. En 2007, Madame Ballard était en charge des magasins Best Buy aux Etats-Unis. Elle a été promue en 2010 President of Americas, U.S. et Mexico et deux ans plus tard, President of International. Depuis 2013, Madame Ballard assume en outre les fonctions de chief human resources officer. Madame Ballard est membre du Conseil d'Administration du Minneapolis Institute of Arts et de la University of Minnesota Foundation. Madame Ballard est licenciée de l'University of Michigan - Flint et détient un Bachelors Degree en Travail Social.

Madame Dominique Leroy (1964). Madame Leroy est Chief Executive Officer de Belgacom SA et membre du Conseil d'Administration de Belgacom SA depuis janvier 2014. Elle a rejoint Belgacom en tant que Vice President Sales pour la division Consumer en octobre 2011. En juin 2012, Dominique Leroy exerçait la fonction d'Executive Vice President de la Consumer Business Unit de Belgacom et était membre du Comité de Direction du Groupe Belgacom. Avant de rejoindre Belgacom, Madame Leroy a travaillé 24 ans pour Unilever. Elle a occupé le poste de Managing Director d'Unilever Belux et a siégé au comité de direction d'Unilever Benelux. Auparavant, elle a exercé diverses fonctions dans le domaine du marketing, de la finance et du développement de la clientèle. Madame Leroy est membre indépendant du Conseil d'Administration de Lotus Bakeries. Madame Leroy est titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial de la Solvay Business School de l'Université Libre de Bruxelles (ULB).

Monsieur Patrick De Maeseneire (1957). Monsieur De Maeseneire est Chief Executive Officer d'Adecco SA depuis le 1er juin 2009. Entre 1998 et 2002, Monsieur De Maeseneire a occupé des fonctions dirigeantes au sein du Groupe Adecco, initialement en tant que country manager pour la région du Benelux avant de diriger de New York le recrutement professionnel mondial du Groupe Adecco. Monsieur De Maeseneire a débuté sa carrière professionnelle en 1980 chez Arthur Andersen (Consulting). De 1980 à 1997, il a occupé des fonctions exécutives chez Wang, Apple Computer, Sun International et à la chaîne de télévision belge VTM. En 2002, Monsieur De Maeseneire a rejoint le chocolatier Barry Callebaut en tant que CEO jusqu'en 2009 avant de réintégrer Adecco en tant que CEO. Monsieur De Maeseneire est titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial de la Solvay Business School de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) et d'une licence spéciale en marketing management de la Vlerick Leuven Gent Management School, Belgique. Monsieur De Maeseneire est également diplômé en gestion des affaires de la London Business School et de l'INSEAD, Fontainebleau, France. En 2007,

Monsieur Jacques de Vaucleroy (1961). Monsieur de Vaucleroy est Administrateur Délégué de la région Europe du Nord, Centrale et de l'Est d'AXA depuis mars 2010. Il est également en charge d'AXA Bank Europe. Depuis avril 2010, il est membre du Comité de Direction d'AXA. Depuis le 1er janvier 2011, il a la responsabilité au niveau international des activités d'assurance vie, épargne, retraite et santé du Groupe AXA. Jacques de Vaucleroy a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein du Groupe ING où il a été membre du Conseil Exécutif du Groupe ING et Administrateur Délégué de ING Insurance and Investment Management Europe. Il a une riche expérience dans les secteurs de la banque, de l'assurance et de la gestion d'actifs, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Jacques de Vaucleroy est licencié en droit (Université Catholique de Louvain, Belgique) et détient un Master en droit des affaires (Vrije Universiteit Brussel, Belgique).

Monsieur Luc Vansteenkiste (1947). Monsieur Vansteenkiste est Président du Conseil de la société belge Sioen et administrateur de Smartphoto Group et des Usines Réunies Scheerders van Kerchove. Il est Président de l'EuropeanIssuers depuis le 9 avril 2014. Monsieur Vansteenkiste est Président Honoraire de la Fédération des Entreprises de Belgique et a été Administrateur Délégué de Recticel jusqu'au 1er avril 2010. Monsieur Vansteenkiste a un diplôme d'ingénieur civil de la Katholieke Universiteit Leuven, Belgique.

Huitième résolution :

Proposition de reconnaître l'indépendance de Madame Shari Ballard, Madame Dominique Leroy et Monsieur Patrick De Maeseneire

Aux Etats-Unis, la Société est cotée au New York Stock Exchange (NYSE). En vertu des règles du NYSE, les sociétés cotées qui sont des émetteurs privés étrangers (comme la Société) sont autorisées à suivre les pratiques de leur pays d'origine au lieu des obligations du NYSE en matière d'indépendance des administrateurs. Le 4 mars 2015, le Conseil d'Administration a néanmoins examiné tous les critères applicables pour apprécier l'indépendance des administrateurs en vertu du Code belge des sociétés, du Code belge de gouvernance d'entreprise et des règles du New York Stock Exchange. Sur la base des renseignements fournis par tous les administrateurs, le Conseil d'Administration a déterminé à cette date que, à l'exception de Pierre-Olivier Beckers-Vieujant et de Didier Smits, tous les administrateurs de la Société remplissent les critères d'indépendance prévus par le Code belge des sociétés, le Code belge de gouvernance d'entreprise et les règles du New York Stock Exchange.

Un résumé des critères d'indépendance utilisés par le Conseil d'Administration pour évaluer l'indépendance des administrateurs est disponible en appendice 1 au Règlement du Conseil d'Administration, aux pages 23 et 24 de notre Charte de Gouvernance d'Entreprise, qui est disponible sur le site internet du Groupe Delhaize à l'adresse www.groupedelhaize.com.

Après examen de tous ces éléments, le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de la proposition de constater que Madame Shari Ballard, Madame Dominique Leroy et Monsieur Patrick De Maeseneire remplissent les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et de les nommer en tant qu'administrateurs indépendants conformément aux critères du Code belge des sociétés. Chacun d'eux répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, ils ont clairement indiqué, et le Conseil d'Administration estime que sur base des informations portées à sa connaissance, qu'ils n'entretiennent aucune relation avec une société qui pourrait compromettre leur indépendance.

Les renseignements biographiques de Madame Shari Ballard, Madame Dominique Leroy et Monsieur Patrick De Maeseneire sont repris ci-dessus.

Neuvième résolution :

Proposition d'approuver le Rapport de Rémunération

La Société souhaite fournir à ses actionnaires des informations transparentes et cohérentes sur la rémunération des dirigeants. Le rapport de rémunération, qui est inclus dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion de la Société et qui est également disponible sur le site Internet de la Société (www.groupedelhaize.com), aborde entre autres les sujets suivants :

- La politique de rémunération appliquée en 2014;
- Le rôle et l'implication des diverses parties dans l'analyse et dans les décisions relatives aux rémunérations des dirigeants;
- La rémunération des administrateurs;
- La rémunération des membres du Management Exécutif; et
- Les directives de la Société relatives à la possession d'actions.

Le rapport de rémunération doit être soumis pour approbation à l'assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Dixième résolution :

Proposition d'approuver le remboursement anticipé d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme en cas de changement de contrôle de la SA Groupe Delhaize

Dans le cours normal de ses activités, la Société pourrait émettre des obligations, des obligations convertibles ou des billets de trésorerie à moyen terme en une ou plusieurs offres ou tranches dans les douze mois suivant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de mai 2015. Le montant maximum total de ces obligations ou billets de trésorerie s'élèverait à l'équivalent de EUR 1,5 milliard. Le produit de ces obligations et billets de trésorerie pourrait être utilisé dans le cadre de besoins saisonniers et opérationnels, d'investissements dans la croissance de la Société ou pour refinancer des dettes existantes. Ces obligations et billets de trésorerie pourraient avoir des échéances différentes, qui ne dépasseraient pas 30 ans. Leurs taux d'intérêts seront basés sur les conditions du marché alors en vigueur et pourraient inclure des taux d'intérêts fixes et variables.

Il est habituel d'inclure une clause conférant aux porteurs d'obligations et de billets de trésorerie le droit d'obtenir un remboursement anticipé pour un montant n'excédant pas 101% du principal et des intérêts échus et impayés, en cas de changement de contrôle de la Société.

Pour être valable, l'article 556 du Code belge des sociétés prévoit entre autres que cette clause doit être approuvée par l'assemblée générale. Chaque émission d'obligations ou de billets de trésorerie fera l'objet d'un communiqué de presse résumant la clause de changement de contrôle applicable et mentionnera le montant total des obligations et des billets de trésorerie déjà émis par la Société et soumis à la clause de changement de contrôle approuvée par cette résolution.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que les actionnaires votent EN FAVEUR de cette proposition.

